

LES ECHOS DE SAINT-MAURICE

Edition numérique

Adrien SCHENKER

La liturgie du pardon dans l'Ancien Testament

Dans *Echos de Saint-Maurice*, 1987, tome 83, p. 172-173

© Abbaye de Saint-Maurice 2013

La liturgie du pardon dans l'Ancien Testament

1. Les sources

Le Pentateuque contient une large série de textes liturgiques provenant du document sacerdotal (VI^e et V^e s. av. J.-C). Bon nombre parmi eux parlent de « l'expiation » ou du pardon des fautes. Ils présupposent donc une certaine idée du péché et du pardon. Il n'est pas facile de dégager cette conception de la faute et de son effacement. Car ces textes sont couchés dans une langue technique, fermée aux non-initiés, et s'astreignent à une concision rigoureuse. Mais il reste que nous avons là, à côté des textes prophétiques, la pensée la plus élaborée concernant le péché et le pardon qui nous soit transmise par l'Ancien Testament. En même temps c'est la théologie biblique la moins bien connue de la faute.

2. Les catégories du péché

Les textes en question (Lv 4-5) montrent une puissance de synthèse remarquable en classifiant la multitude des fautes humaines en quelques catégories générales.

Considérées sous l'aspect de l'intention, elles sont commises soit intentionnellement, soit sans intention. Sous l'aspect du mal causé, elles sont ou bien des interdictions violées ou des dommages causés. La transgression d'interdictions porte atteinte à l'autorité divine, les dommages causés empiètent sur le bien d'autrui, soit de Dieu, soit de personnes humaines. Considérées sous l'aspect de la gravité, il existe des fautes intentionnelles, mais sans intention mauvaise, à côté d'autres dont le dessein est moralement mauvais.

3. Qu'est-ce qu'une faute inintentionnelle ?

L'idée d'une faute inintentionnelle nous heurte : sans intention pas de péché ! Nos textes liturgiques prennent les choses par un autre biais. L'autorité et l'ordre battus en brèche et un dommage causé introduisent un déficit objectif dans le monde, indépendamment de toute intention. Il y aura un innocent, des hommes ou Dieu, qui feront les frais de ce déficit. Il faut donc rétablir ce déficit par une compensation !

4. La faute est une responsabilité

Ainsi se manifeste la nature de la culpabilité : elle est une responsabilité. La personne fautive a le devoir de combler le déficit qu'elle a introduit dans le monde par sa faute. Ce devoir n'est pas lié à son intention ; c'est une responsabilité absolue.

5. Le pardon de Dieu offert dans la liturgie

La liturgie du pardon est la compensation que Dieu remet à l'homme coupable pour que celui-ci ait de quoi compenser le déficit causé par son péché. Il faut bien sûr que le pécheur y mette du sien (le prix de son offrande), mais la liturgie du pardon indique d'abord que Dieu accordera sa paix aussitôt que la compensation lui est offerte de la part de la personne fautive. Mais il faut noter que les torts matériels doivent être réparés préalablement. En outre, l'offrande apportée équivaut à un aveu de la faute. La liturgie du pardon est donc en même temps une démarche pénitentielle, comportant la confession d'une faute secrète, et exprimant la volonté de changement, de conversion.

6. Conclusion

Ce qui précède est un squelette qui aurait besoin de chair et de peau. On espère pouvoir fournir ce développement plus tard. Du moins les lignes essentielles permettront-elles de pressentir la richesse, la force et la veine « prophétique » de cette conception du péché et du pardon déployée dans le document sacerdotal.

Adrien Schenker, O.P.